



CONCOURS DE PLAIDOIRIE SUR LES DROITS HUMAINS
REGLEMENT DU CONCOURS - PHASE DE LA PRESELECTION ECRITE

4ème édition 2018/2019

- Règlement rectificatif -

Article 1. Le Concours de plaidoirie sur les droits humains est ouvert aux étudiant-e-s finissant-e-s en droit, sans condition d'âge.

Article 2. La catégorie d'étudiant-es finissant-es recouvre les étudiants ayant réalisé **au moins trois (3) années** dans une Faculté de droit de l'une des Universités de la République d'Haïti. Les étudiant-e-s ayant soutenu leur mémoire depuis moins d'un an sont acceptés, à l'exclusion de ceux déjà inscrits à l'école du Barreau et/ou ayant déjà prêté serment à titre d'avocat stagiaire.

Article 3. Les étudiant-e-s ayant participé aux précédentes éditions du Concours ont le droit de concourir à nouveau, à l'exclusion des étudiant-e-s ayant participé aux finales des joutes oratoires (demi-finalistes, finalistes et lauréats).

Article 4. Le Concours se déroule en deux phases : la présélection écrite et les joutes oratoires.

Article 5. Pour candidater à la présélection écrite, les étudiant-e-s doivent faire parvenir **avant le 6 janvier 2019, 19H**, par mail à l'adresse **concours@bdhhaiti.org**, les trois documents suivants :

1. **Le formulaire de candidature** dûment rempli (téléchargeable sur www.bdhhaiti.org)
2. **La contribution écrite** sur le thème et selon les conditions mentionnées aux articles suivants, indiquant les identifiants du candidat (NOM, Prénom, email).
3. **Le document justifiant de la qualité** du/ de la candidat-e tel qu'indiqué aux articles suivants.

Article 6. Les candidat-e-s doivent joindre à leur dossier un document attestant de leur qualité d'étudiant-e-s finissant-e-s en droit. Ce document peut être suivant le cas :

- ✓ Une attestation de réussite de la troisième année de droit
- ✓ Une attestation d'inscription en quatrième année de droit
- ✓ Une attestation de réussite de la quatrième année de droit
- ✓ Un certificat de soutenance
- ✓ Un diplôme de licence en droit

Article 7. Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai ne sera pas considéré.

Article 8. Suite à l'envoi par mail de leur dossier, les candidat-e-s reçoivent un accusé de réception. Les résultats de la présélection sont communiqués au plus tard **le 14 janvier 2019** par courriel et sur le site **www.bdhhaiti.org**.

Article 9. Le thème de la présélection écrite pour la 4ème édition 2018/2019 s'intitule :

"LA POURSUITE DES FAITS DE CORRUPTION"

Article 10. Les candidat-e-s doivent rédiger un texte sous format word ou pdf, taille 12, police Times New Roman, de **3 pages maximum**. Tout dépassement représentera un facteur défavorable.

Article 11. Les textes sont sélectionnés par un jury sur la base de la qualité de l'argumentation, la connaissance du droit, la pertinence du texte et l'engagement en faveur des droits humains.

Article 12. Les étudiant-e-s présélectionné-e-s sont invité-e-s à participer au premier tour des joutes oratoires éliminatoires qui se tiendront durant les mois de janvier et février 2019 à Port-au-Prince. Cette seconde phase du concours fait l'objet d'un règlement distinct.

Règlement rectifié en date du 12 décembre 2018, à Port-au-Prince